

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MARS 2014

Présents : André DURAND, Hervé BENOIT, François PEILLEX, Gérard JEANNIN, Annie OLEI, Guy ROYBON, Alain VULLIERME, Jean-Loup CREUX, Jean-Claude CHECCACCI, Roger POTEREAU, Françoise SONZOGNI, Hervé LANNELUCQ, Bernard VILLON, Jean-Louis DOULS

Excusée : Valérie ALVES

Absents : Christine DEBAUGE, Guillaume FOUCHER, Corinne MUFFAT-JEANDET, Magali MAURAZ, Ghislaine VIZIOZ

Ouverture de séance : 20h30

Secrétaire de séance : Jean-Louis DOULS

Préambule

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 13 février 2014 est soumis à l'approbation des conseillers présents.

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 14

Délibération n°01

BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2013 (pièce 01)

Monsieur le Maire quitte la salle et la présidence est assurée par Monsieur l'Adjoint aux Finances.

Le résultat de l'exercice 2013 se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT DEPENSES

		2013	
		Prévu	Liquidé
011	Charges générales	1 300 190,00	1 255 704,21
012	Charges de personnel	1 813 190,00	1 802 417,90
014	Atténuation de produits	66 000,00	65 498,00
022	Dépenses imprévues	870,09	0,00
023	Virement à la section d'investissement	944 900,00	0,00
042D	Opération ordre de section à section	563 147,00	560 895,52
65	Autres charges	699 984,00	630 165,50
66	Charges financières	225 000,00	219 441,46
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	176,18
TOTAL		5 618 281,09	4 534 298,77

AD

FONCTIONNEMENT RECETTES

		2013	
		Prévu	Liquidé
002	Excédent de fonctionnement	810 744,09	
013	Atténuation de charges	35 000,00	45 809,74
042R	Opération ordre de section à section	1 200,00	1 200,00
70	Produits des services et ventes divers	218 500,00	253 485,76
73	Impôts et taxes	2 795 900,00	2 875 561,30
74	Dotations et participations	1 317 000,00	1 354 452,00
75	Autres produits	137 200,00	162 430,68
76	Produits financiers	1 000,00	139,00
77	Produits exceptionnels	301 737,00	286 737,00
TOTAL		5 618 281,09	4 979 815,48

INVESTISSEMENT DEPENSES

		2013	
		Prévu	Liquidé
001	Déficit d'investissement	1 083 370,59	
040D	Opération ordre de section à section	1 200,00	1 200,00
041D	Opération ordre à l'intérieur de la section	106 250,00	28 814,19
16D	Emprunts	556 500,00	552 704,61
20	Immobilisation incorporelles	65 100,00	29 570,58
204	Subventions d'équipement versées	102 000,00	0,00
21	Immobilisation corporelles	1 449 710,00	609 501,28
27D	Autres immobilisations financières	0,00	
TOTAL		3 364 130,59	1 221 790,66
OPERATIONS		2013	
		Prévu	Liquidé
45 OP. /S MANDAT		458 250,00	143 367,58
336	Opération stade	400 000,00	358 686,49
355	Opération nouveau gymnase	0,00	
360	Opération enfouissement réseaux secs	406 500,00	185 500,52
361	Opération entretien des voiries	175 000,00	129 972,53
366		0,00	
368	Opération médiathèque	1 226 000,00	73 411,27
369	Opération accessibilité PMR	885 000,00	386 007,98
370	Opération RSP et espaces associatif Ferme Rey	939 000,00	40 585,80
TOTAL		4 489 750,00	1 317 532,17

CUMUL 7 853 880,59 2 539 322,83

A.S

		INVESTISSEMENT RECETTES	
		2013	
		Prévu	Liquidé
001			
021	Virement de la section de fonctionnement	944 900,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	280 000,00	0,00
040R	Opération ordre de section à section	276 410,00	560 895,52
041R	Opération ordre à l'intérieur de la section	106 250,00	28 814,19
10	Dotations, fonds et réserves	2 099 520,59	2 126 878,55
13	Subventions d'investissement	80 800,00	31 483,10
16R	Emprunts	3 001 500,00	402 282,04
27R	Autres immobilisations financières	19 500,00	19 175,19
TOTAL		6 808 880,59	3 169 528,59
OPERATIONS		2013	
		Prévu	Liquidé
45 OP. /S			
MANDAT		517 000,00	59 458,82
336	Opération stade	0,00	0,00
355	Opération nouveau gymnase	-24 350,00	0,00
359	Opération parking et accès école La Neuve	24 350,00	0,00
360	Opération enfouissement réseaux secs	0,00	72 411,08
361	Opération entretien des voiries	0,00	0,00
366		0,00	0,00
368	Opération médiathèque	440 000,00	50 000,00
369	Opération accessibilité PMR	88 000,00	0,00
370	Opération RSP et espaces associatif Ferme Rey	0,00	0,00
TOTAL		1 045 000,00	181 869,90
CUMUL		7 853 880,59	3 351 398,49

	Investissement	Fonctionnement	Global
Résultat d'exercice	812 075,66	445 516,71	1 257 592,37
Résultat N-1	-1 083 370,59	810 744,09	-272 626,50
Résultat cumulé	-271 294,93	1 256 260,80	984 965,87

Compte-tenu du résultat de clôture 2012 excédentaire de 810 744,09 € en la section de fonctionnement, le résultat de clôture 2013 de la section de fonctionnement présente un excédent de 1 256 260,80 €.

Compte-tenu du résultat de clôture 2012 déficitaire 1 083 370,59 € en la section d'investissement, le résultat de clôture 2013 de la section d'investissement présente un déficit de 271 294,93 €.

Délibération proposée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M14,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 11 février 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le compte administratif 2013 du budget principal tel que présenté

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 14

C.M. 13/03/2014 3/9

AS

Délibération n° 02

BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS 2013

Il est rappelé qu'au titre de la section de fonctionnement du compte administratif 2013, le résultat de fonctionnement est excédentaire de 1 256 260,80 € et qu'au titre de la section d'investissement, le résultat est déficitaire de - 271 294,93 €.

Il est proposé les affectations suivantes :

Résultat de fonctionnement :

Excédent de fonctionnement reporté, chapitre 002 (recettes) : 188 765,87€

Résultat d'investissement :

Déficit d'investissement reporté, chapitre 001 (dépenses) : 271 294,93 €

Excédents de fonctionnement capitalisés, article 1068 (recettes) : 1 067 494,90 €

(couverture du déficit 271 294,93 € + couverture des restes à réaliser 2013 : RAR dépenses 1 686 200,00 € – RAR recettes 890 000,00 € soit RAR couverts : 796 200,00 €)

Délibération proposée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la commission des finances du 3 mars 2014,
Vu l'instruction budgétaire M14,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les reports dans le budget primitif principal 2013 tels que présentés ci-dessus.

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 14

Délibération n°03

VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE ANNEE 2014 (pièce 02 – à titre d'information)

Il est proposé aux membres du conseil municipal de se conformer aux prévisions faites dans le cadre de la fusion des 4 communautés de communes afin de garantir la neutralité fiscale pour le contribuable. En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver les taux suivants pour l'année 2014 :

	Taux commune de La Rochette 2013	Taux commune de La Rochette 2014
Taxe d'habitation	14,90%	10,54%
Taxe sur le foncier bâti	20,25%	21,31%
Taxe sur le foncier non-bâti	79,34%	80,34%
Cotisation foncière des entreprises	20,18%	Sans objet

MS

Monsieur le Maire expose que le principe de la neutralité fiscale pour le contribuable consiste à garder à l'identique laisser le taux global de la fiscalité des ménages. Aussi dans ces conditions, il rappelle les éléments suivants :

2013			2014		
Commune	CC	Total	Commune	CC	Total
14,90%	2,43%	17,33%	10,54%	6,79%	17,33%
20,25%	3,57%	23,82%	21,31%	2,51%	23,82%
79,34%	12,85%	92,19%	80,34%	11,85%	92,19%

La cotisation foncière des entreprises (CFE) sera intégralement perçue par l'intercommunalité et sera réintégrée dans l'attribution de compensation versée à la commune par l'intercommunalité.

Monsieur Jean-Loup CREUX demande quel est le taux de CFE retenu par l'intercommunalité. Monsieur le Maire précise que celui-ci est de 25,95%. Mais le lissage de ce taux sur l'ensemble du territoire se fera sur 8 ans.

Monsieur Roger POTEREAU demande s'il n'appartient pas in fine à la commune de décider si le taux global doit être maintenu. Monsieur le Maire confirme que cela reste bien du ressort de la commune.

Monsieur Jean-Loup CREUX expose que ce débat n'a pas eu lieu au sein de la commune même si cela ne remet pas en cause le bienfondé de ce principe. Monsieur Jean-Louis DOULS précise que ce principe avait été acté en communauté de communes.

Monsieur le Maire précise qu'en l'application de ce principe, c'est la commune qui fait un effort en concédant une légère partie de ses ressources fiscales.

Monsieur Jean-Claude CHECCACCI demande s'il n'y aura pas une augmentation des impôts du contribuable avec les variations de bases. Monsieur le Maire rappelle que les bases varient systématiquement d'une année à l'autre, notamment du fait des variations de la valeur cadastrale mais aussi des nouvelles constructions.

Monsieur Roger POTEREAU demande si la communauté de communes a abordé la question de la CFE plancher applicable aux entreprises. Monsieur le Maire précise que cette question n'a pas été évoquée en communauté de communes.

Délibération proposée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les taux de fiscalité 2014 tels que présentés ci-dessus

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 14

Délibération n°04

BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires relatives aux dépenses et aux recettes inscrites au titre du budget primitif principal 2014.

(Signature)

BP 2014	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	4 740 315,87	4 740 315,87
INVESTISSEMENT	4 910 524,93	4 910 524,93
TOTAL	9 650 840,80	9 650 840,80

Monsieur le Maire expose que ce budget est un budget raisonnable du fait d'effort de maîtrise des dépenses notamment en investissement.

Monsieur Jean-Loup CREUX expose qu'il votera contre pour plusieurs raisons :

- La prévision des dépenses de fonctionnement augmente de 400 000 € par rapport à l'année 2013 en particulier au niveau des charges de personnel
- La prévision de recettes de fonctionnement est diminuée de 500 000 € du fait de la baisse des dotations d'état même si cela n'est pas du fait de la commune

De fait la capacité résiduelle d'investissement s'élève à 110 000 € alors que les années précédentes le virement destiné au financement des opérations d'investissement s'élevait à 1 000 000 d'euros.

Les prévisions relatives aux immobilisations corporelles passent de 1 500 000 en 2013 à 600 000 € en 2014.

Cette réduction s'est opérée en procédant à des coupes sombres dans les investissements notamment en reportant l'opération de reprise du carrefour des Rubattes dont il est question depuis plusieurs années.

Monsieur Jean-Loup CREUX expose que ces réductions ont été faites pour ne pas afficher une prévision d'emprunt trop importante dont 1 400 000 € pour la médiathèque.

Monsieur le Maire répond qu'en ce qui concerne l'augmentation de la masse salariale, elle est expliquée par la revalorisation des grilles indiciaires des cadres C et B de la fonction publique territoriale décidée par le gouvernement. Par ailleurs, la réforme des rythmes scolaires a également un impact fort sur ce poste. Même si pour les prévisions 2014 ne s'attachent qu'aux 4 derniers mois scolaires, cette réforme représentera un coût maximum de 130 000 € pour une année.

Monsieur Jean-Claude CHECCACCI demande si les reclassements dus aux décisions du gouvernement correspondent à une régularisation de situation. Il est précisé que ces décisions visent à relever les salaires les plus bas de la fonction publique, indépendamment de la situation du fonctionnaire.

Monsieur François PEILLEX souhaite préciser que l'emprunt contracté pour la médiathèque évitera au prochain conseil municipal de recourir dans l'urgence à un emprunt non prévu pour couvrir des dépenses d'investissement.

Monsieur Jean-Loup CREUX expose que le SABRE a prévu la dépense pour modification du poste des Rubattes mais du fait du retrait de ce projet par la commune ce projet devra être différé.

Monsieur le Maire rappelle également que les bases de CFE ont été fortement impactées par une réclamation contentieuse d'une grosse entreprise de la commune et que cet impact se reporte également en 2014.

Monsieur le Maire expose qu'en termes de régularisation de situation de personnel, une grande partie des situations litigieuses ont été traitées mais des régularisations devront encore être mises en conformité avec la législation, celle-ci ayant une influence certaine sur la masse salariale. Monsieur Jean-Loup CREUX précise qu'il n'est pas contre les régularisations mais qu'une maîtrise des dépenses de fonctionnement aurait dû être envisagée ailleurs et rappelle que le pourcentage des dépenses de personnel est important dans les dépenses de fonctionnement.

Délibération proposée :

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 13/02/2014,

A 3

Vu l'avis favorable de la commission finances du 03 mars 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le budget primitif principal 2014 tel que présenté.

Vote : Qui est contre : 1 (Jean-Loup CREUX) Qui s'abstient : 2 (Bernard VILLON,
Jean-Claude CHECCACCI)

Pour : 11

Délibération n°05

EMPRUNT TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA FERME REY – CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Monsieur le Maire rappelle que pour financer le projet de réhabilitation de la ferme Rey, il est nécessaire de recourir à l'emprunt. La Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre des financements en vue de la relance des investissements publics, il est prévu un axe pour accompagner les collectivités notamment dans les opérations restructuration lourde de bâtiments publics.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Type du prêt :	Prêt au secteur public local (PSPL)
Montant :	1 382 700,00 €
Durée de la phase de mobilisation :	15 mois
Durée d'amortissement :	20 ans
dont différé d'amortissement :	néant
Périodicité des échéances :	trimestrielle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 1%
Révisabilité du taux d'intérêt à échéance :	en fonction de la variation du taux du Livret A
Amortissement :	constant
Typologie Gissler :	1A

Monsieur le Maire rappelle que le projet de médiathèque a pris naissance au travers du budget 2012 où une somme avait été inscrite pour lancer sa réalisation. C'est donc à l'issue d'une période de 24 mois que le projet se concrétise.

Monsieur Jean-Loup CREUX précise que ce projet a été abordé pour la première fois au cours du conseil municipal du 20 décembre 2012. La première réunion relative à ce projet a eu lieu en septembre 2012.

Monsieur le Maire fait lecture d'une tribune libre émanant de l'opposition :

(A)

« Le 5 avril dernier nous nous sommes exprimés sur le vote du budget 2012 lors de la séance du conseil municipal en votant contre. Aussi, il nous semble important de vous informer pourquoi nous avons pris cette décision. Après avoir étudié avec l'équipe municipale les différentes lignes budgétaires, nous n'avons pu donner notre adhésion aux choix qu'elle s'est donnée. En effet, dans les dépenses d'investissement de cette année, 4 projets aux montants importants sont alloués :

- 502 000 € pour l'étude de la cuisine centrale
- 602 000 € pour l'étude du centre nautique au lac de Détrier
- 667 000 € pour le déplacement et l'agrandissement de la bibliothèque
- 952 000 € pour l'amélioration énergétique et PMR des bâtiments communaux

(...)

Pour le projet de la bibliothèque, en tenant compte d'une fréquentation cantonale hors de La Rochette de l'ordre de 60% et 40% de Rochettois ce projet relève encore une fois de l'intercommunalité. »

Monsieur le Maire confirme donc que ce projet aboutit au terme d'une période de 24 mois ce qui est normal pour un projet de cette envergure. Il rappelle également qu'un comité de pilotage mis en place à cet effet s'est réuni à plusieurs reprises. Les entreprises ont été retenues en novembre 2013 et les marchés attribués en décembre 2013.

La subvention de l'Etat pour accompagner ce projet a été confirmée en novembre 2013. Aujourd'hui, en mars 2013, pour financer ces travaux, un emprunt est réalisé.

Délibération proposée :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2014,

Vu la lettre d'offre adressée par la Caisse des Dépôts et Consignations sous numéro de dossier U014097,

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve la contraction d'un emprunt auprès de la Caisse des dépôts et Consignations selon les conditions telles que présentées ci-avant
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et tous documents se rapportant à la présente décision.

Vote : Qui est contre :

Qui s'abstient : 2 (Jean-Loup CREUX,
Jean-Claude CHECCACCI)

Pour : 12

QUESTIONS DIVERSES

- Litige éclairage du gymnase

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la communication de notre avocat en charge du dossier concernant le litige relatif à l'éclairage du gymnase de la Seytaz.

Maître BALME avocate du cabinet Optima propose de transiger avec Maître DUCROT sur une somme à leur charge de 25 133,19 € TTC plus les frais d'expertise en contrepartie du désistement de l'instance en cours et du règlement du solde au cabinet Optima.

Monsieur le Maire rappelle que le solde restant à régler à Optima s'élève à 3 632,38 € TTC. Monsieur le Maire demande l'avis des membres du conseil sur cette proposition sachant que cette transaction permettrait à la commune d'obtenir un éclairage conforme, ce qui était initialement recherché.

Avis favorable du conseil municipal pour engager la phase transactionnelle.

- **Elections du 23 mars 2014**

Monsieur le Maire rappelle que les listes doivent transmettre :

- 3 assesseurs par bureau (soit 6 personnes)
- 3 personnes pour le contrôle à l'entrée
- 8 personnes pour le dépouillement par bureau (soit 16 personnes)


- **Opération compost 2014**

La commune doit indiquer le nombre de bennes de compost qu'elle souhaite avoir au titre de l'année 2014.

Avis du conseil : 2 bennes dont une aux jardins communaux et une vers le point tri du boulodrome.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à tous les membres du conseil municipal qui ont participé assidument aux différentes réunions et à leur participation aux différentes commissions au cours de ce mandat.

Clôture de séance : 21h25

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Balme', written in a cursive style.